

Commission d'attribution de l'allocation municipale d'aide à la garde d'enfant (AMAGE)

Pour être éligible, la famille devra :

- Habiter Trappes ou être hébergée chez ses parents Trappistes
- Faire une préinscription au service petite enfance et fournir le dossier complet
- Exercer une activité (pour le ou les 2 parents, le ou les représentants légaux en charge de l'enfant)
- Etre éligible au complément libre choix mode de garde versé par la CAF
- Faire la demande pour un enfant ayant entre 10 semaines et 3 ans, non scolarisé
- Justifier d'une simulation des droits à l'AMAGE d'un montant supérieur ou égal à 5 €
- Employer une assistante maternelle agréée auprès des services départementaux de la PMI (Trappiste ou non)

En cas de refus de l'aide par la famille, après attribution de l'allocation, le dossier de demande perdra son ancienneté pour l'attribution d'un mode de garde municipal.

Points à prendre en compte pour déterminer l'attribution de l'aide	
Critères	Pts attribués
Ancienneté de la demande	1 point par mois
Points liés à la situation spécifique de la famille	
Enfant signalé par la PMI, le Conseil départemental, un service social ou médico-social et présentant une situation préoccupante selon avis des professionnels compétents (médecin, psychologue, assistante sociale ...) et visé par le DGA et l' élu	Attribution prioritaire
Parent porteur de handicap/ayant des problèmes de santé reconnus par la MDPH	6
Enfant porteur de handicap / ayant des problèmes de santé reconnus par la MDPH, la CAMPS et/ou le CESAD	7
Enfant de parent mineur et/ ou scolarisé en formation initiale	6
Famille monoparentale exerçant une activité	3
2 enfants et plus à accueillir en même temps	3
Regroupement d'une fratrie avec un ainé déjà en structure	4
Enfant accueilli à temps partiel et ayant besoin d'une garde à temps complet car le ou les parent(s) a/ont trouvé un emploi ou en fin de congés parental	4
Enfant accueilli à temps complet dont la parent a subi une perte d'emploi depuis plus de 3 mois et ayant besoin d'une garde à temps partiel	3
Points liés à la demande spécifique d'AMAGE	
Horaires atypiques	6
Famille employant déjà une assistante maternelle	6
Famille demandant l'AMAGE en 1 ^{er} choix	3
Demande dont la date d'entrée souhaitée est dépassée	3
Famille sortie de l'AMAGE suite à une perte d'activité (reprise d'ancienneté)	6



Service petite enfance

Hôtel de ville - I, place de la République

01 30 69 17 59 - trappes.fr

